

OMPI



WO/PBC/7/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 31 juillet 2003

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Septième session
Genève, 8 – 10 septembre 2003

COMPARAISON ENTRE LA PROPOSITION RÉVISÉE DE PROGRAMME ET BUDGET
POUR 2004-2005 (WO/PBC/7/2) ET LA PROPOSITION INITIALE DE
PROGRAMME ET BUDGET POUR 2004-2005 (WO/PBC/6/2)

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document expose les modifications figurant dans la proposition révisée de programme et budget pour 2004-2005 (WO/PBC/7/2, ci-après dénommée “proposition révisée”) par rapport à la proposition initiale de programme et budget pour 2004-2005 (WO/PBC/6/2, ci-après dénommée “proposition initiale”). La partie I traite des principaux axes de la révision et la partie II indique les ajustements spécifiques en suivant l’ordre des intitulés de la table des matières de la proposition révisée. Le présent document permet ainsi de mettre en évidence les modifications apportées aux programmes et aux ressources, telles qu’elles figurent dans le document WO/PBC/7/2, et de déterminer non seulement les domaines qui ont fait l’objet de révisions, mais aussi les parties du budget qui restent inchangées.

I. PRINCIPAUX AXES DE LA RÉVISION

A. Questions relatives aux programmes

2. La proposition révisée fait apparaître d’importantes modifications apportées à deux programmes principaux figurant dans la proposition initiale : le programme principal 11 (La propriété intellectuelle au service du développement économique) et le programme

principal 12 (Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle). Ces remaniements font suite aux préoccupations exprimées par les États membres quant à la proposition initiale et aux demandes d'information qu'ils ont formulées à ce sujet. En conséquence, le programme principal 12 (Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle) présenté dans la proposition initiale est supprimé et les activités s'y rapportant ont été réexaminées et transférées dans d'autres programmes principaux de la proposition révisée en fonction de leur contribution respective à la réalisation des objectifs stratégiques. Le programme principal 11 (La propriété intellectuelle au service du développement et de la prospérité; création d'une culture de la propriété intellectuelle) a été modifié dans la proposition révisée, comme le montre son nouveau nom et la nouvelle version de son résumé. Le sous-programme 11.4 (Sensibilisation du public) de la proposition révisée reprend les activités qui étaient présentées dans le cadre du sous-programme 12.1 (Démythification et sensibilisation du public) de la proposition initiale. Le texte du sous-programme 7.3 (Questions et projets spéciaux relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle) de la proposition révisée est tiré du texte original figurant dans le sous-programme 12.2 (Questions et projets spéciaux relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle) de la proposition initiale, mais contient certaines modifications qui tiennent compte des résultats de la dernière réunion du Comité consultatif sur l'application des droits tenue en juin 2003 (voir le document WIPO/ACE/1/7). Afin de clarifier les fonctions des bureaux de liaison, les activités du sous-programme 12.3 (Bureaux de liaison et coordination extérieure) de la proposition initiale ont été transférées dans le sous-programme 2.4 (Bureaux de liaison et coordination extérieure) du programme principal 02 (Direction générale) qui figure dans le budget révisé.

3. Un certain nombre d'autres activités ont été réorientées et regroupées différemment dans la proposition révisée, compte tenu des suggestions et des accords conclus par le Comité du programme et budget en avril 2003. C'est ainsi que la Commission consultative du monde de l'entreprise qui, dans la proposition initiale, relevait du sous-programme 11.3 (Monde de l'entreprise, ONG et partenariat avec le secteur privé) a été intégrée au sous-programme 02.2 (Conseils de politique générale, commissions consultatives, supervision interne et relations extérieures). Dans le sous-programme 11.3 (Coopération avec le secteur privé) de la proposition révisée, la conception des activités de partenariat privé a été modifiée de façon à prendre expressément en considération les préoccupations exprimées par plusieurs États membres. De ce fait, les activités sont recentrées et axées sur l'élaboration de mécanismes et de lignes directrices propres à améliorer la participation du secteur privé aux travaux de l'OMPI.

4. La proposition révisée fournit des informations supplémentaires sur les principaux projets informatiques. En effet, le programme principal 13 (Techniques de l'information) se compose dorénavant de trois sous-programmes contre deux dans la proposition initiale. Les activités relatives aux programmes informatiques concernant le PCT, qui faisaient partie du sous-programme 14.2 (Services informatiques) dans la proposition initiale, font l'objet d'un sous-programme distinct dans la proposition révisée : le sous-programme 13.3 (Systèmes d'information du PCT). En outre, le sous-programme 13.1 (Politiques et systèmes informatiques) de la proposition révisée reprend certaines des activités couvertes par le sous-programme 14.2 (Services informatiques) dans la proposition initiale. Cette réorganisation a pour objet d'améliorer la transparence des activités relatives aux techniques de l'information et la définition des responsabilités dans ce domaine.

B. Charge de travail du PCT de 2003 à 2009

5. La proposition révisée contient des projections actualisées de la charge de travail du PCT, lesquelles figurent dans le tableau 21 (Système du PCT : demandes internationales, taxe moyenne et recettes) du chapitre C.1 (Indicateurs financiers pour la période 1998-2009) (document WO/PBC/7/2). Sur la base des chiffres effectifs allant jusqu'au début de 2003, les indications concernant la charge de travail du PCT données dans la proposition révisée sont les suivantes : pour 2002 (114 100 demandes), pour 2003 (120 000 demandes), pour 2004 (130 500 demandes) et pour 2005 (143 000 demandes). Par rapport à la proposition initiale, ces estimations représentent les réductions suivantes : pour 2003 (2 000 demandes), pour 2004 (4 200 demandes) et pour 2005 (5 000 demandes). Par voie de conséquence, les chiffres prévus pour les années ultérieures ont été révisés à la baisse, l'objectif pour 2009 étant dorénavant de 183 600 demandes contre 189 800 demandes dans la proposition initiale.

C. Taxes du PCT à compter de 2004

6. La proposition révisée contient des propositions relatives à une nouvelle structure des taxes du PCT exposée en détail dans l'appendice C (Taxes) du document WO/PBC/7/2 ainsi que dans le document PCT/A/32/1. La proposition initiale comprenait des recommandations relatives à la mise en place d'une taxe internationale de dépôt forfaitaire à compter de 2004 avec une taxe moyenne de 1678 francs suisses pour 2004 et 2005. Le montant de la taxe moyenne a été maintenu à 1678 francs suisses dans la proposition révisée, mais la nouvelle structure des taxes a été modifiée de façon à tenir compte des résultats des délibérations du Groupe de travail sur la réforme du PCT en mai 2003 (voir le document PCT/R/WG/4/14). Concrètement, la taxe de traitement continue d'être une taxe selon le chapitre II, distincte de la taxe internationale de dépôt, et son montant proposé est de 200 francs suisses (au lieu de 233 francs suisses); le recours à la procédure selon le chapitre II demeure facultatif. Le montant proposé de la taxe internationale de dépôt est ramené à 1 450 francs suisses contre 1 530 francs suisses dans la proposition initiale. Il est en outre proposé de réduire le montant de la taxe de 200 francs suisses pour les déposants qui effectuent un dépôt électronique en fournissant des fichiers PDF, de 300 francs suisses pour ceux qui effectuent un dépôt électronique en fournissant des fichiers XML et de 100 francs suisses seulement pour un dépôt effectué au moyen du logiciel PCT-Easy. Enfin, il est proposé d'étendre à tous les déposants des pays les moins avancés la réduction de 75% qui jusqu'à présent ne s'appliquait qu'aux personnes physiques.

D. Estimations de recettes

7. La proposition révisée contient des estimations de recettes actualisées qui figurent dans le chapitre C (Indicateurs financiers, estimations de recettes et plan relatif aux ressources) (document WO/PBC/7/2). Ces chiffres ont été calculés sur la base des projections actualisées de la charge de travail du PCT, comme indiqué ci-dessus, et des estimations actualisées du produit des intérêts, compte tenu de la variation du solde des fonds à la suite des coupes budgétaires exposées ci-après. Étant donné que la proposition révisée n'a pas abouti à une modification du montant de la taxe moyenne du PCT par rapport à celui figurant dans la proposition initiale, les ajustements proposés du montant des taxes, indiqués dans la partie I. C ci-dessus, n'ont pas d'incidence sur les estimations de recettes.

8. La proposition révisée indique notamment les montants de recettes suivants : pour 2000-2001 (520 759 000 francs suisses), pour 2002-2003 (497 425 000 francs suisses) et pour 2004-2005 (588 150 000 francs suisses). Par rapport à la proposition initiale, les estimations

représentent les réductions suivantes : pour 2002-2003 (3 249 000 francs suisses) et pour 2004-2005 (15 359 000 francs suisses). Le montant de 3 249 000 francs suisses pour l'exercice 2002-2003 correspond à une diminution de 3 252 000 francs suisses des recettes du PCT, en raison de la révision à la baisse du volume de travail, et à une augmentation de 3 000 francs suisses du produit des intérêts liée à l'accroissement du solde des fonds à la suite de coupes budgétaires. Le montant de 15 359 000 francs suisses pour la période 2004-2005 correspond à une diminution de 15 438 000 francs suisses des recettes du PCT et à une augmentation de 79 000 francs suisses du produit des intérêts.

9. Par conséquent, dans la proposition révisée, l'augmentation des recettes entre l'exercice 2002-2003 et l'exercice 2004-2005 est estimée à 90 725 000 francs suisses, soit 18,2%. Dans la proposition initiale, cette augmentation était estimée à 102 835 000 francs suisses, soit 20,5%.

E. Estimations budgétaires pour 2002-2003

10. Le budget révisé de l'exercice 2002-2003 est présenté dans le chapitre B.1 (Révision du budget initial de l'exercice 2002-2003) de la proposition révisée (document WO/PBC/7/2) : il s'élève à 668 800 000 francs suisses, soit une diminution de 9 600 000 francs suisses, ou 1,4%, par rapport au budget approuvé de l'exercice 2002-2003. La proposition révisée prévoit une réduction de 28 postes, ramenant le nombre total de postes à 1 004 à la fin de 2003.

11. Le budget révisé de l'exercice 2002-2003 présenté dans la proposition initiale s'établissait à 672 200 000 francs suisses, soit une diminution de 6 200 000 francs suisses, ou 0,9%, par rapport au budget approuvé de l'exercice 2002-2003. La proposition initiale prévoyait une réduction de 23 postes, ce qui ramenait le nombre total de postes à 1 009 à la fin de 2003.

12. La proposition révisée prévoit une réduction supplémentaire de 3 400 000 francs suisses, y compris cinq postes, pour le budget révisé de l'exercice 2002-2003. Le montant de cette réduction correspond à une somme de 801 000 francs suisses afférente au PCT et à une somme de 2 599 000 francs suisses afférente aux projets relatifs aux bâtiments. La réduction de 801 000 francs suisses, calculée sur la base de l'estimation de la charge de travail du PCT revue à la baisse pour 2003 et conformément à la formule de flexibilité budgétaire, représente une réduction de cinq postes (soit 670 000 francs suisses) et de 131 000 francs suisses au titre des coûts connexes. La réduction de 2 599 000 francs suisses s'applique aux locaux et découle de l'actualisation du budget des projets relatifs aux bâtiments. Elle comprend une réaffectation budgétaire de 12 423 000 francs suisses au titre de la nouvelle construction, répartie de 2003 à l'exercice 2006-2007 en fonction de l'avancement des travaux. De plus, avec l'achèvement de la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM, il est possible de présenter une révision définitive du budget qui prévoit notamment une augmentation de 6 885 000 francs suisses des crédits alloués au projet ainsi qu'une augmentation de 9 824 000 francs suisses de la dotation budgétaire pour l'exercice 2002-2003, comme cela est indiqué dans le tableau 11 (Projets de budget approuvés et révisés concernant l'ancien bâtiment de l'OMM par élément de la construction, objet de dépense et exercice biennal) du document WO/PBC/7/2. Comme cela a été précédemment annoncé au Comité du programme et budget, l'intention était de financer le coût de toutes les activités supplémentaires ou imprévues nécessitées par les travaux relatifs à l'ancien bâtiment de l'OMM dans le cadre du budget ordinaire établi pour les locaux (voir le paragraphe 67 du document WO/PBC/3/5). Il a été suggéré de procéder ainsi au lieu de soumettre pour approbation les modifications

éventuelles dans le cadre d'un projet de budget révisé. Compte tenu de l'achèvement du projet et du recours à la présentation intégrée du programme et budget, il est suggéré d'actualiser le sous-programme relatif à l'ancien bâtiment de l'OMM. La réduction supplémentaire de 3 400 000 francs suisses indiquée dans la proposition révisée se traduit par des ajustements au niveau des ressources allouées par programme et par objet de dépense, comme cela est exposé en détail dans la partie II ci-dessous.

F. Estimations budgétaires pour 2004-2005

13. Le budget présenté dans la proposition révisée s'établit à 638 800 000 francs suisses pour l'exercice 2004-2005 comme indiqué dans le chapitre A.1 (Résumé des estimations budgétaires) du document WO/PBC/7/2, ce qui représente une réduction de 30 000 000 francs suisses, ou 4,5%, par rapport au budget de 2002-2003. La proposition révisée ne prévoit aucune évolution du nombre de postes, autrement dit le nombre total de postes (1 004) prévu pour la fin 2003 est le même que celui prévu pour la fin 2005. Sur l'ensemble des postes proposés, cinq postes supplémentaires de grade D.1 sont créés.

14. Le budget présenté dans la proposition initiale s'établissait à 655 400 000 francs suisses, soit une réduction de 16 800 000 francs suisses, ou 2,5%, par rapport au budget de 2002-2003. La proposition initiale prévoyait une augmentation de 52 postes, autrement dit le nombre total des postes passait de 1 009 à la fin de 2003 à 1 061 à la fin de 2005. Sur l'ensemble des postes proposés, 10 postes supplémentaires de grade D.1 étaient créés.

15. La proposition révisée prévoit une réduction supplémentaire de 16 600 000 francs suisses pour le budget de 2004-2005. Cela correspond à une minoration de 52 postes et inclut les cinq postes de grade D.1. Cette coupe budgétaire est rendue nécessaire par la révision à la baisse des estimations de recettes mentionnée dans la partie D ci-dessus. La minoration de 52 postes comprend notamment 26 postes prévus pour le programme principal 03 (Brevets et système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)), huit postes prévus pour le programme principal 12 (Gestion des ressources), six postes prévus pour le programme principal 13 (Techniques de l'information) et quatre postes prévus pour le programme principal 04 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques). Cette réduction supplémentaire de 16 600 000 francs suisses figurant dans la proposition révisée se traduit par des ajustements au niveau des ressources allouées par programme et par objet de dépense. En outre, la dotation budgétaire au titre du programme principal 13 (Techniques de l'information) a été réaffectée par objet de dépense, de façon à tenir compte de la modification des délais fixés pour la mise en œuvre progressive des projets informatiques. Ces ajustements sont exposés en détail dans la partie II ci-dessous.

G. Indicateurs financiers pour la période 1998-2009

16. Une actualisation des indicateurs financiers pour la période 1998-2009 est présentée dans le tableau 18 (Recettes, dépenses et réserves pour la période 1998-2009) de la proposition révisée (document WO/PBC/7/2). Par rapport à la proposition initiale, cette actualisation permet d'indiquer les réductions de recettes et les estimations budgétaires jusqu'à 2009 ainsi que la réaffectation des ressources pour la nouvelle construction entre 2003 et l'exercice 2006-2007.

H. Présentation améliorée des ressources pour la période 1998-2009

17. Une analyse supplémentaire des tendances en matière de dépenses et de recettes est présentée dans le tableau 19 (Recettes et dépenses (fonctionnement et infrastructure) pour la période 1998-2009) du chapitre C. 1 (Indicateurs financiers pour la période 1998-2009) de la proposition révisée (document WO/PBC/7/2)). Les informations fournies permettent de déterminer et d'analyser la répartition des dépenses en faisant une distinction entre le fonctionnement et l'infrastructure, l'objet étant de mettre en évidence toute situation risquant d'exposer l'Organisation à des problèmes structurels de financement.

II. MODIFICATIONS DU PROGRAMME ET BUDGET PRÉSENTÉES DANS L'ORDRE DES INTITULÉS DE LA TABLE DES MATIÈRES DU DOCUMENT WO/PBC/7/2

18. Dans la présente partie, on a indiqué les ajustements spécifiques contenus dans la proposition révisée en faisant référence à chaque intitulé de la *Table des matières* de ladite proposition. La description de ces ajustements figure en italique.

INTRODUCTION

La proposition révisée prévoit des ajustements qui tiennent compte du remaniement des programmes exposé dans la partie I.A ci-dessus.

TABLE DES MATIÈRES

A. PROPOSITION RÉVISÉE DE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2004-2005

1. Résumé des estimations budgétaires

La proposition révisée donne des estimations budgétaires actualisées. Si l'on compare la proposition révisée avec la proposition initiale, les principaux ajustements sont les suivants : i) budget pour 2002-2003 réduit de 3 400 000 francs suisses, avec cinq postes de moins, ii) budget pour 2004-2005 réduit de 16 600 000 francs suisses, avec 52 postes de moins, iii) recettes pour 2002-2003 réduites de 3 249 000 francs suisses, et iv) recettes pour 2004-2005 réduites de 15 359 000 francs suisses.

2. Présentation des programmes

PREMIÈRE PARTIE. LIGNES POLITIQUES GÉNÉRALES ET DIRECTION

01 ORGANES STATUTAIRES DES ÉTATS MEMBRES

Aucune modification du programme.

Présentation des ressources par objet de dépense :

Aucune modification relative aux ressources.

02 DIRECTION GÉNÉRALE

02.1 Cabinet du directeur général

Aucune modification du programme.

02.2 Conseils de politique générale, commissions consultatives, supervision interne et relations extérieures

La proposition révisée inclut les activités de la Commission consultative du monde de l'entreprise dans ce sous-programme, comme cela est indiqué dans la partie I.A ci-dessus. Dans la proposition initiale, ces activités relevaient du sous-programme 11.3 (Monde de l'entreprise, ONG et partenariat avec le secteur privé) du programme principal 11 (La propriété intellectuelle au service du développement économique).

02.3 Planification stratégique, contrôle budgétaire et questions juridiques

Aucune modification du programme.

02.4 Bureaux de liaison et coordination extérieure

La proposition révisée tient compte du transfert de ce sous-programme dans le programme principal 02 (Direction générale), comme il est indiqué dans la partie I.A ci-dessus. Dans la proposition initiale, ces activités relevaient du sous-programme 12.3 (Bureaux de liaison et coordination extérieure) du programme principal 12 (Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle).

Présentation des ressources par objet de dépense :

La proposition révisée fait apparaître une réduction budgétaire d'un montant de 364 000 francs suisses par rapport à la proposition initiale. Cette réduction est indiquée dans le sous-programme 02.2 (Conseils de politique générale, commissions consultatives, supervision interne et relations extérieures) et comprend la réduction d'un poste ainsi que le reclassement d'un poste du grade D.1 au grade P.5.

DEUXIÈME PARTIE. SYSTÈMES ET QUESTIONS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

03 BREVETS ET SYSTÈME DE TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

03.1 Développement du droit international et des services dans le domaine des brevets

Dans la proposition révisée, le texte traitant du plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets a été modifié compte tenu de l'état d'avancement des travaux dans ce domaine.

03.2 Système de coopération en matière de brevets (PCT)

La proposition révisée intègre les estimations actualisées du nombre de demandes internationales pour la période 2004-2005 indiquées dans la partie I.B ci-dessus.

03.3 Classification internationale des brevets (CIB)

Aucune modification du programme.

Présentation des ressources par objet de dépense :

Par rapport à la proposition initiale, la proposition révisée fait apparaître une réduction d'un montant de 670 000 francs suisses pour le budget révisé de l'exercice 2002-2003 ainsi qu'une réduction de 8 158 000 francs suisses pour le budget de l'exercice 2004-2005. Cette réduction intervient dans le cadre du sous-programme 03.2 (Système de coopération en matière de brevets (PCT)). En ce qui concerne l'exercice 2002-2003, la réduction de 670 000 francs suisses, comprenant une minoration de cinq postes, est liée à la révision à la baisse des estimations de la charge de travail du PCT pour 2003 (voir la partie I.E ci-dessus et la partie II.B.1 ci-dessous). En ce qui concerne la période 2002-2004, la réduction de 8 158 000 francs suisses, comprenant une minoration de 26 postes et le reclassement de deux postes du grade D.1 au grade P.5, est liée à la révision à la baisse des estimations de la charge de travail du PCT (voir la partie I.F).

04 MARQUES, DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

04.1 Développement du droit international et des services

La proposition révisée prévoit des modifications relatives aux activités menées dans le domaine des indications géographiques, comme cela a été convenu au cours de la session du Comité du programme et budget en avril 2003.

04.2 Systèmes d'enregistrement international

La proposition révisée prévoit des modifications relatives aux activités menées dans le domaine des indications géographiques, comme cela a été convenu au cours de la session du Comité du programme et budget en avril 2003.

04.3 Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels

Aucune modification du programme.

Présentation des ressources par objet de dépense :

La proposition révisée fait apparaître une réduction budgétaire d'un montant de 1 113 000 francs suisses par rapport à la proposition initiale. Des coupes sont opérées, d'une part, au titre du sous-programme 04.1 (Développement du droit international et des services) pour un montant de 442 000 francs suisses, comprenant une minoration

d'un poste, et, d'autre part, au titre du sous-programme 04.2 (Systèmes d'enregistrement international) pour un montant de 671 000 francs suisses, comprenant une minoration de trois postes et le reclassement d'un poste du grade D.1 au grade P.5.

05 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES

05.1 Développement de la législation internationale sur le droit d'auteur

Aucune modification du programme.

05.2 Création d'entreprises et d'une culture fondées sur le droit d'auteur

Aucune modification du programme.

Présentation des ressources par objet de dépense :

Aucune modification relative aux ressources.

06 CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI

06.1 Services d'arbitrage et de médiation

Aucune modification du programme.

06.2 Politiques et procédures en matière de noms de domaine

Aucune modification du programme.

Présentation des ressources par objet de dépense :

La proposition révisée fait apparaître une réduction budgétaire d'un montant de 366 000 francs suisses par rapport à la proposition initiale. La coupe est opérée au titre du sous-programme 06.2 (Politiques et procédures en matière de noms de domaine) et comprend une minoration d'un poste.

07 QUESTIONS DIVERSES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

07.1 Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore

Aucune modification du programme.

07.2 Propriété intellectuelle et sciences de la vie

Aucune modification du programme.

07.3 Questions et projets spéciaux relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle

La proposition révisée reflète le transfert de ce sous-programme dans le programme principal 07 (Questions diverses de propriété intellectuelle), comme il a été indiqué dans la partie I.A ci-dessus. Dans la proposition initiale, ces activités relevaient du sous-programme 12.2 (Questions et projets spéciaux relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle) du programme principal 12 (Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle). D'autres modifications ont été apportées à ce sous-programme, dans la proposition révisée, de façon à tenir compte des résultats de la réunion du Comité consultatif sur l'application des droits tenue en juin 2003 (voir le document WIPO/ACE/1/7).

Présentation des ressources par objet de dépense :

La proposition révisée fait apparaître une réduction budgétaire d'un montant de 227 000 francs suisses par rapport à la proposition initiale. La coupe est opérée au titre du sous-programme 07.2 (Propriété intellectuelle et sciences de la vie) et comprend une minoration d'un poste.

TROISIÈME PARTIE. LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

08 COOPÉRATION AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Dans la proposition révisée, le texte du résumé de ce programme principal a été modifié conformément à la demande formulée par certains États membres.

08.1 Renforcement des capacités aux fins du développement

Aucune modification du programme.

08.2 Services d'appui particuliers

Aucune modification du programme.

Présentation des ressources par objet de dépense :

La proposition révisée fait apparaître une réduction budgétaire d'un montant de 442 000 francs suisses par rapport à la proposition initiale. La coupe est opérée au titre du sous-programme 08.2 (Services d'appui particuliers) et comprend une minoration d'un poste.

09 COOPÉRATION AVEC CERTAINS PAYS D'EUROPE ET D'ASIE

Aucune modification du programme.

Présentation des ressources par objet de dépense :

Aucune modification du programme.

10 ACADÉMIE MONDIALE DE L'OMPI

10.1 Enseignement à distance

Aucune modification du programme.

10.2 Formation des cadres

Aucune modification du programme.

10.3 Élaboration des politiques, enseignement et recherche

Aucune modification du programme.

Présentation des ressources par objet de dépense :

La proposition révisée fait apparaître une réduction budgétaire d'un montant de 226 000 francs suisses par rapport à la proposition initiale. La coupe est opérée au titre du sous-programme 10.3 (Élaboration des politiques, enseignement et recherche) et comprend une minoration d'un poste.

11 LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROSPÉRITÉ; CRÉATION D'UNE CULTURE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La proposition révisée intègre le principe de la création d'une culture de la propriété intellectuelle ainsi que la méthode visant à atteindre cet objectif stratégique. Cela a été fait en ce qui concerne les quatre sous-programmes. La proposition révisée reflète la modification du nom de ce programme (La propriété intellectuelle au service du développement et de la prospérité; création d'une culture de la propriété intellectuelle) par rapport à celui qui figurait dans la proposition initiale (La propriété intellectuelle au service du développement économique).

11.1 Politique de propriété intellectuelle et développement

La proposition révisée contient des précisions sur l'étendue des objectifs et sur les résultats escomptés. Elle reflète la modification du nom de ce sous-programme (Politique de propriété intellectuelle et développement) par rapport à celui qui figurait dans la proposition initiale (Politique de propriété intellectuelle et économie).

11.2 Innovateurs et PME

Aucune modification du programme.

11.3 Coopération avec le secteur privé

Dans la proposition révisée, le sous-programme 11.3 correspond à une nouvelle conception des activités de partenariat privé, comme cela a été mentionné dans la partie I.A ci-dessus. Les activités sont recentrées et axées sur l'élaboration de mécanismes et de lignes directrices propres à améliorer la participation du secteur

privé aux travaux de l'OMPI. La proposition révisée reflète la modification du nom de ce sous-programme (Coopération avec le secteur privé) par rapport à celui qui figurait dans la proposition initiale (Monde de l'entreprise, ONG et partenariat avec le secteur privé).

11.4 Sensibilisation du public

La proposition révisée tient compte du transfert de ce sous-programme dans le programme principal 11 (La propriété intellectuelle au service du développement et de la prospérité ; création d'une culture de la propriété intellectuelle), comme cela est mentionné dans la partie I.A ci-dessus. Dans la proposition initiale, ces activités relevaient du sous-programme 12.1 (Démystification et sensibilisation du public) du programme principal 12 (Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle). La proposition reflète la modification du nom de ce sous-programme (Sensibilisation du public) par rapport à celui qui figurait dans la proposition initiale (Démystification et sensibilisation du public).

Présentation des ressources par objet de dépense :

La proposition révisée fait apparaître une réduction budgétaire d'un montant de 901 000 francs suisses par rapport à la proposition initiale. Les coupes sont opérées au titre du sous-programme 11.1 (Politique de propriété intellectuelle et développement) à concurrence de 227 000 francs suisses, comprenant une minoration d'un poste, et dans le sous-programme 11.2 (Innovateurs et PME) à concurrence de 674 000 francs suisses, comprenant une minoration de deux postes.

QUATRIÈME PARTIE. SERVICES ADMINISTRATIFS

12 GESTION DES RESSOURCES

12.1 Opérations financières

Aucune modification du programme.

12.2 Gestion des ressources humaines et des connaissances

Aucune modification du programme.

12.3 Service des conférences, Service linguistique et Service d'impression des documents

Aucune modification du programme.

12.4 Service des achats, Service des voyages et Service des bâtiments

Aucune modification du programme.

12.5 Nouvelle construction

Aucune modification du programme.

Présentation des ressources par objet de dépense :

La proposition révisée fait apparaître une réduction d'un montant de 2 730 000 francs suisses pour le budget révisé de l'exercice 2002-2003 et une réduction de 2 462 000 francs suisses pour le budget de l'exercice 2004-2005 par rapport à la proposition initiale. En ce qui concerne l'exercice 2002-2003, la réduction de 2 730 000 francs suisses prend en compte : i) une augmentation de 9 824 000 francs suisses allouée au projet relatif à l'ancien bâtiment de l'OMM dans le cadre du sous-programme 12.4 (Service des achats, Service des voyages et Service des bâtiments); ii) une réduction de 131 000 francs suisses afférente aux locaux et à la maintenance résultant d'une minoration de cinq postes conformément à la formule de flexibilité du PCT dans le cadre du sous-programme 12.4 (Service des achats, Service des voyages et Service des bâtiments); et iii) une réduction de 12 423 000 francs suisses dans le cadre du sous-programme 12.5 (Nouvelle construction) correspondant à la réaffectation des ressources entre 2003 et l'exercice 2006-2007 (voir la partie I.E ci-dessus et la partie II.B.1 ci-dessous). En ce qui concerne l'exercice 2004-2005, la réduction de 2 462 000 francs suisses prend en compte : une réduction de 1 058 000 francs suisses, y compris trois postes, pour le sous-programme 12.1 (Opérations financières); une réduction de 556 000 francs suisses, y compris deux postes, pour le sous-programme 12.2 (Gestion des ressources humaines et des connaissances); une réduction de 578 000 francs suisses, y compris deux postes, pour le sous-programme 12.3 (Service des conférences, Service linguistique et Service d'impression des documents) et une réduction de 270 000 francs suisses, y compris un poste, pour le sous-programme 12.4 (Service des achats, Service des voyages et Service des bâtiments).

13 TECHNIQUES DE L'INFORMATION

Dans la proposition révisée, le programme principal 13 (Techniques de l'information) contient des informations supplémentaires sur les principaux projets informatiques mentionnés dans la partie I.A ci-dessus. À cet effet, trois sous-programmes sont présentés dans la proposition révisée contre deux dans la proposition initiale.

13.1 Politiques et systèmes informatiques

Dans la proposition révisée, le sous-programme 13.1 reprend certaines activités qui relevaient dans la proposition initiale du sous-programme 14.1 (Politiques et projets informatiques) ainsi qu'une partie des activités précédemment couvertes par le sous-programme 14.2 (Services informatiques).

13.2 Réseaux, opérations et services informatiques

Dans la proposition révisée, le sous-programme 13.2 reprend une partie des activités qui relevaient dans la proposition initiale du sous-programme 14.2 (Services informatiques).

13.3 Systèmes d'information du PCT

Dans la proposition révisée, le sous-programme 13.3 reprend une partie des activités qui relevaient dans la proposition initiale du sous-programme 14.2 (Services informatiques). En outre, la présentation des activités de ce programme a été remaniée dans la proposition révisée de façon à tenir compte de l'échéancier modifié de mise en œuvre du projet IMPACT.

Présentation des ressources par objet de dépense :

La proposition révisée fait apparaître une réduction d'un montant de 2 186 000 francs suisses en ce qui concerne le programme principal et une réaffectation des ressources en fonction de la nouvelle structure du programme. Par objet de dépense, les ajustements des ressources sont les suivants : une réduction de 2 186 000 francs suisses au titre des dépenses de personnel, ce qui correspond à une minoration de six postes et au reclassement d'un poste du grade D.1 au grade P.5; une augmentation de 215 000 francs suisses au titre des voyages et des bourses; une réduction de 7 107 000 francs suisses concernant les services contractuels; une augmentation de 5 105 000 francs suisses au titre des dépenses de fonctionnement; et une augmentation de 1 787 000 francs suisses au titre du matériel et des fournitures.

B. BUDGET RÉVISÉ DE L'EXERCICE 2002-2003

1. Révision du budget initial de l'exercice 2002-2003

Le montant de 668 800 000 francs suisses figurant dans la proposition révisée représente une réduction budgétaire de 3 400 000 francs suisses par rapport au montant de 672 200 000 francs suisses figurant dans la proposition initiale, comme cela a été indiqué dans la partie I.E ci-dessus. Cette réduction de 3 400 000 francs suisses comprend une somme de 801 000 francs suisses conformément à la formule de flexibilité du PCT. Cela représente cinq postes en moins et une réduction des coûts connexes en raison de la révision à la baisse des estimations de la charge de travail du PCT pour 2003. Une réduction supplémentaire de 2 599 000 francs suisses est prévue en ce qui concerne les locaux à la suite de l'actualisation du budget des projets relatifs aux bâtiments. Cela comprend une réaffectation budgétaire pour la nouvelle construction de 12 423 000 francs suisses entre 2003 et l'exercice 2006-2007 en fonction de l'avancement des travaux ainsi qu'une augmentation de 9 824 000 francs suisses de la dotation biennale au titre de l'ancien bâtiment de l'OMM.

2. Budget révisé de l'exercice 2002-2003 présenté selon la structure du programme pour 2004-2005

La proposition révisée correspond à la structure du programme exposée dans la partie I.A ci-dessus. En particulier, des modifications ont été apportées au tableau 16 (Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : répartition des ressources selon la structure du programme pour 2004-2005) et au tableau 17 (Budget révisé de l'exercice 2002-2003 : répartition des postes selon la structure du programme pour 2004-2005) afin de tenir compte du transfert dans un certain nombre de programmes

principaux de certaines activités et des ressources y relatives qui figuraient sous le programme principal 12 (Création d'une culture de la propriété intellectuelle et promotion du respect de la propriété intellectuelle) dans la proposition initiale.

C. INDICATEURS FINANCIERS, ESTIMATIONS DE RECETTES ET PLAN RELATIF AUX RESSOURCES

1. Indicateurs financiers pour la période 1998-2009

La proposition révisée présente des indicateurs financiers actualisés pour la période 1998-2009 comme il est indiqué dans la partie I.G ci-dessus. Par rapport à la proposition initiale, cette actualisation permet d'indiquer les réductions de recettes et les estimations budgétaires jusqu'à 2009 ainsi que la réaffectation des ressources pour la nouvelle construction entre 2003 et l'exercice 2006-2007. En outre, une analyse supplémentaire des tendances en matière de dépenses et de recettes est présentée dans le tableau 19 (Recettes et dépenses (fonctionnement et infrastructure) pour la période 1998-2009), comme cela a été indiqué dans la partie I.H ci-dessus. Les informations fournies permettent de déterminer et d'analyser la répartition des dépenses en faisant une distinction entre le fonctionnement et l'infrastructure, l'objet étant de mettre en évidence toute situation risquant d'exposer l'Organisation à des problèmes structurels de financement.

2. Estimations de recettes et plan relatif aux ressources pour les exercices 2002-2003 et 2004-2005

La proposition révisée présente des estimations de recettes actualisées pour les exercices 2002-2003 et 2004-2005 comme il est indiqué dans la partie I.D ci-dessus. Ces modifications ont également été apportées au tableau 27 (Plan relatif aux ressources pour les exercices 2002-2003 et 2004-2005) du document WO/PBC/7/2, ce qui par voie de conséquence modifie le niveau prévu des fonds de réserve et de roulement.

ANNEXES

Annexe A : Plan relatif aux locaux de l'OMPI

Dans la proposition révisée, le plan relatif aux locaux est actualisé par rapport à la proposition initiale, sur la base de données récentes.

Annexe B : Projet relatif à la nouvelle construction

La proposition révisée fait apparaître les ajustements des dotations budgétaires d'un exercice biennal à l'autre qui sont indiqués dans la partie I.E ci-dessus. En outre, la description du projet est actualisée sur la base des données récentes relatives à l'avancement de la mise en œuvre du projet.

Annexe C : Rationalisation et automatisation du Bureau du Traité de coopération en matière de brevets : évaluation préliminaire des avantages obtenus

La proposition révisée fournit une évaluation actualisée tenant compte de l'échéancier modifié de mise en œuvre du projet IMPACT.

APPENDICES

Appendice A : Politique budgétaire et présentation du budget

1. Méthode générale

Aucune modification.

2. Phases d'établissement du budget pour les exercices 2002-2003 et 2004-2005

Aucune modification.

3. Système de détermination des dotations budgétaires par union

Aucune modification.

4. Évolution des coûts standards

Aucune modification.

5. Formules de flexibilité en fonction de la charge de travail pour les systèmes mondiaux de protection

Aucune modification.

6. Définitions des rubriques budgétaires

Aucune modification.

Appendice B : Contributions proposées pour les États membres

Aucune modification.

Appendice C : Taxes

A. PCT

La proposition révisée présente les modifications apportées au barème des taxes proposé par rapport à la proposition initiale. Ces modifications tiennent compte de la proposition indiquée dans la partie I.C ci-dessus et dans le document PCT/A/32/1.

B. Madrid

Aucune modification.

C. La Haye

Aucune modification.

D. Lisbonne

Aucune modification.

E. Services du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Aucune modification.

Appendice D : Sigles utilisés dans le présent document

Aucune modification.

19. Le Comité du programme et budget est invité à prendre note de la teneur du présent document.

[Fin du document]